

EDITO

La rentrée de septembre et le dernier trimestre de l'année ne sont pas les meilleures périodes pour les épargnants. Elles sont synonymes d'avis d'impôt sur le revenu, d'avis d'ISF, d'avis de taxe foncière ou d'habitation.

Pour autant, c'est aussi la bonne période pour demander l'avis de son conseiller en gestion de patrimoine puisqu'il est encore temps de réduire son impôt sur le revenu, sa facture ISF mais aussi de s'intéresser aux marchés financiers.

Généralement l'été est la saison des chocs boursiers. 2015 en est la parfaite illustration : début juillet avec la crise grecque puis fin août avec la dévaluation du Yuan et toutes les conséquences qui en ont découlé.

Nous avons même eu droit à un été indien avec le scandale Volkswagen et ses terribles conséquences sur les valeurs automobiles et sur les marchés financiers courant septembre.

La période des vendanges terminées, voyons-y le verre à moitié plein, et intéressons nous aux opportunités de placements financiers.

Je vous souhaite une bonne lecture et une belle fin d'année !

Nicolas PATUREL(Conseiller en Gestion de Patrimoine)

Calendrier fiscal

- 15 octobre** – Taxes foncières : date limite de paiement
- 16 octobre** - Impôt sur le revenu : 10ème prélèvement mensuel
- 20 octobre** - Taxes foncières : date limite de paiement par internet ou smartphone
- 16 novembre** - Taxe d'habitation/contribution audiovisuel public : date limite de paiement.
- 31 décembre** - Impôt sur le revenu : date limite pour des investissements défiscalisants.

Source impots.gouv.fr

L'ACTU ECO

Le vent de panique qui s'est levé cet été sur les marchés chinois et émergents s'est généralisé en septembre aux places occidentales alors que les indicateurs conjoncturels publiés ne témoignent pas d'une dégradation de l'environnement dans les économies développées.

ACTIONS

Ces trois derniers mois, les marchés financiers ont ainsi accusé leur pire performance trimestrielle depuis la crise financière. Elle est causée d'une part par la chute d'un secteur automobile fragilisé par le ralentissement de l'économie chinoise et impacté davantage par l'affaire Volkswagen. Elle est également exacerbée par les craintes du marché quant à la croissance du PIB mondial (+3,3% en 2015 d'après le FMI) qui va probablement connaître sa 5ème année consécutive de ralentissement depuis le dernier pic du 1er semestre 2010 (+4,5%).

TAUX

Contre toute attente, le mois de septembre a finalement été relativement calme pour les obligations.

Les turbulences financières venues de Chine ont encore repoussé les anticipations de la date de premier relèvement du taux des fonds fédéraux américains. Les marchés s'attendent désormais à une remontée des taux US pour le mois de décembre.

MATIERES PREMIERES

Les matières premières semblent enfin avoir retrouvé le chemin de la hausse. Le compartiment profite en effet ces derniers temps de l'attractivité de prix envoyés au tapis depuis plusieurs mois maintenant. C'est le cas notamment des cours du pétrole qui depuis leur plus bas, touchés fin août aux alentours de 42 dollars pour le Brent et de 38 dollars pour le WTI, ont rebondi fortement ! Dans l'ensemble, les matières premières industrielles sont encore à la peine, mais les métaux précieux et, dans une moindre mesure, les produits agricoles sont bien orientés.

	Au 19/10/15	Depuis 1/1/15	depuis 1 an	depuis 3 ans	depuis 5 ans
CAC 40	4 704,07	+9,35%	+17,00%	+34,07%	+21,99%
Euro Stoxx 50	3 273,67	+3,20%	+10,92%	+28,29%	+13,87%
S&P 500 (US)	2 030,77	-1,37%	+9,87%	+57,54%	+78,76%
Pétrole WTI (USD)	46,41	+22,04%	-43,85%	-47,96%	-42,39%
Or (once en USD)	1 176,10	+ 8,97%	-6,00%	-31,81%	-10,89%
EUR (en USD)	1,1361	+8,23%	-10,65%	-13,06%	-18,41%
OAT 10 ans	0,83%	+0,4bp	-41,8bp	-131bp	-194bp

Chiffres en vrac

- 37,31 %

C'est la perte maximale du titre Volkswagen entre le début du scandale et le plus bas du cours (2 octobre).

3%

C'est la dévaluation opérée par la Banque Centrale de Chine la semaine du 10 août en l'espace de 3 jours.

+ 9,35 %

C'est la performance toujours positive (faut-il le rappeler) de l'indice CAC 40 depuis le 1er janvier.



FINANCIERE DU DAUPHINE

4 bd Maréchal Joffre 38000 Grenoble

Tél : 09,83,01,06,44

Mail : np@financieredauphine.fr
brigitte@financieredauphine.fr



PLACEMENT

H2O Moderato : une volatilité maîtrisée et performante

Le niveau actuel des taux d'intérêts et la nervosité des actions nous poussent à rechercher des solutions de placement à faible risque mais présentant un potentiel de valorisation intéressant.

Dans ce cadre, nous souhaitons mettre en avant le fonds H2O Moderato de la maison H2O Asset management dont le président, Bruno CRASTES, connu pour la qualité et la pertinence de sa gestion depuis plus de 20 ans au sein du fonds CAAM Oblig internationales qu'il gérait au Crédit Agricole, est le gérant du fonds. Cette société de petite taille bénéficie d'une souplesse importante dans sa gestion et d'une philosophie de gestion « value » dite père de famille.

Avec une performance annuelle supérieure à 6% sur les 5 dernières années et une volatilité inférieure à 5%, ce fonds investit sur les obligations, les taux, les devises et les actions avec un objectif de prudence important.

Le fonds bénéficiera des tendances à long terme à venir telles que la hausse des taux d'intérêts de certains pays occidentaux, de la dépréciation des devises des pays émergents très liées aux matières premières, de la hausse du dollar ou encore de la volatilité élevée des actions.

Les 12 derniers mois montrent la pertinence du modèle de gestion puisque le gain sur la période est proche de 10% malgré les incidents que nous avons subi sur les marchés comme le mini crash d'Octobre 2014, le referendum grec ou la chute des indices actions en Septembre. L'indice de risque de ce fonds sur cette période est de 6% (volatilité) ce qui le place dans les fonds prudents.

Investir sur H2O Moderato, c'est choisir un fonds bénéficiant de plusieurs moteurs de performances gérés de manière prudente afin de gagner au moins 4% par an sur un horizon de 3 ans minimum.

RETRAITE

Le PERP : préparer efficacement sa retraite

Le **PERP** est un **contrat individuel d'assurance retraite** avec une **sortie obligatoire - sauf cas particuliers - en rente viagère**, réversible sur option, à l'âge de la retraite, et comportant un **avantage fiscal** lors des **versements**. Sa vocation est donc clairement de permettre à chacun de se constituer au travers du temps un complément financier aux régimes obligatoires.

Le montant de la rente servie est bien entendu fonction des sommes investies et de la rentabilité du placement. Il est également fortement dépendant de la durée d'épargne, et c'est pourquoi **il est recommandé d'initier son effort d'épargne le plus tôt possible**.

Une possibilité de récupération partielle en capital : Depuis le 1er janvier 2011, il est possible de récupérer partiellement le PERP en capital lors du départ à la retraite. Le PERP, souvent décrié de par sa sortie obligatoire en rente, permet désormais **de sortir à hauteur de 20 % en capital**. Cette possibilité n'existera toutefois que si les compagnies modifient les conditions générales des contrats en ce sens.

En revanche, vous pouvez [transférer votre \(vos\) contrat\(s\) PERP](#) qui ne donnerait(aient) pas satisfaction (en terme tarifaire, de performance et d'outils techniques) sur l'un des PERP de notre sélection que vous ouvrirez simultanément, et bénéficier ainsi de [leurs multiples atouts](#).

Les avantages du PERP

- Une déduction à 100 % des cotisations du revenu imposable, hors plafond des niches fiscales, qui minore l'effort d'épargne réel
- Une exonération de prélèvements sociaux et d'ISF pendant la phase d'épargne
- Une offre financière large (Fonds en €, Euro Croissance, OPCVM, SCPI, OPCI...)
- Un revenu garanti à vie lors de la retraite avec la possibilité de protéger son conjoint et ses proches
- Une sortie possible en capital à hauteur de 20 % lors de la conversion en rente, voire à 100 % si la rente s'avérait inférieure à 40 € par mois.

Exemple : En 2014, Clémentine, salariée, dispose d'un salaire imposable net de frais professionnels de 200 000 € et d'une part fiscale (soit une tranche marginale d'impôt sur le revenu de 45 %).

Revenu net fiscal		200 000 €
Versement PERP déductible	10 % x 200 000 €	20 000 €
Economie d'impôt	45 % x 20 000 €	9 000 €
Effort d'épargne réel	20 000 € - 9 000 €	11 000 €

FINANCIERE DU DAUPHINE est à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :

- Développer son patrimoine financier et immobilier
- Optimiser sa fiscalité
- Préparer sa retraite
- Protéger ses proches
- Transmettre son patrimoine privé et professionnel

FINANCIERE DU DAUPHINE
4 bd Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél : 09,83,01,06,44
Mail : np@financieredauphine.fr
brigitte@financieredauphine.fr

 **Financière du Dauphiné**
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE